

LA VIE DE LA COMMUNE

HORAIRES MAIRIE ET AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

8h30 - 12h30 et 14h00 - 17h00

Mercredi de 8h30 à 12h30

Le samedi 9h à 12h.

Tél. 02.43.46.20.70

Email : accueil@aubigne-racan.com

Levée du courrier à 14h30 du lundi au vendredi, sauf mercredi à 12h30 et à 11h le samedi.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et télécoms Rue du 8 Mai (2^{ème} partie) doivent se dérouler **du 19 octobre au 23 décembre 2020**.

Durant cette période et selon les phases du chantier, la circulation sera modifiée (alternat, déviation...).

TRAVAUX RUE NEUVE

A compter **du lundi 9 novembre et jusqu'au vendredi 27 novembre** inclus, la circulation Rue Neuve et le passage à niveau n° 225 (la gare) sera réduite à l'aide d'un alternat pour permettre le déroulement des travaux sur le réseau d'eau potable.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La commémoration du 11 novembre avec dépôt de gerbes aura lieu sans public.

CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le **mardi 24 novembre** à 20h00 à la Salle des Fêtes.

RAPPEL DES RÈGLES DE CONFINEMENT

Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire en établissant un confinement du 30 octobre au 1^{er} décembre minimum.

Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et sur attestation uniquement pour :

- Les déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou les universités (ou établissements d'enseignement supérieur) pour les étudiants ou les centres de formation pour adultes et les déplacements professionnels ne pouvant être différés
- Les déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr) et les livraisons à domicile
- Les consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés et l'achat de médicaments
- Les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants
- Les déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant
- Les déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie ;
- Les convocations judiciaires ou administratives et rendez-vous dans un service public
- La participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Des attestations permanentes sont disponibles pour les déplacements domicile travail et pour amener les enfants à l'école. Pour les autres motifs les attestations individuelles seront à remplir à chaque déplacement.

Une amende forfaitaire de 135€ sera appliquée en cas de non-respect du confinement.

AIDE ET SOLIDARITÉ

Si vous-même ou une personne de votre voisinage avez besoin de portage de courses ou de repas appelez la mairie au 02.43.46.20.70

Le marché du samedi est ouvert de 8h à 13h, Place de l'église



Munissez-vous d'une attestation de déplacement dérogatoire accompagnée de votre pièce d'identité en cas de nécessité de sortie de votre domicile.

MODÈLE ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : _____ à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants ;
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires.

Fait à :

Le : _____ à _____ h

Signature :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

INFORMATIONS COMMERCES

Horaires et services proposés durant le confinement

- **Boulangerie MEUNIER** : ouverte de 7h à 13h et de 15h à 19h sauf les mercredis, jeudis et samedi après-midi.
- **Boulangerie LEDOUX** : ouverte du mercredi au samedi de 7h à 13h et de 15h à 19h et le dimanche de 7h à 13h.
- **Boucherie** : ouverte de 8h à 12h30 et de 15h à 19h les mardi, jeudi, vendredi ; de 8h à 12h30 et de 16h à 19h le mercredi ; de 8h à 12h30 et de 15h à 18h30 le samedi ; et de 8h30 à 12h30 le dimanche.
- **Coccinelle** : ouvert tous les jours du lundi au samedi de 8h30 à 13h et de 15h à 19h30 et de 9h à 13h le dimanche et jours fériés.
- **L'Escapade** : ouvert du mardi au samedi de 8h à 12h30 et de 16h à 19h et le dimanche de 9h à 12h30. Fermé le lundi. Seulement pour la vente de tabac et la presse.
- **Fleuriste** : fermé au public mais livraison possible sur commande au 02.43.46.20.98. Les pompes funèbres sont ouvertes.
- **Restaurant L'Racan** : fermé au public mais vente de plat à emporter. Commande au 02.43.46.20.72. Du lundi au vendredi, le midi : plat du jour et burgers. Les pizzas sont disponibles uniquement sur réservation avant 11h30. Du mardi au vendredi, le soir : burgers et pizzas de 19h30 à 21h.
- **Pharmacie** : ouverte le lundi de 15h15 à 19h, du mardi au vendredi de 9h à 12h15 et de 15h15 à 19h et le samedi de 9h15 à 12h15
- **Pasteau** : ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h
- **Garage Lefèvre** : ouvert normalement